Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260608-2026_28-DE

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 8 juin 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Perrine SIMON (pouvoir à Madame Vaillant), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Arthur HANON

---

28. Patrimoine communal maison du XVe

Vu la délibération 20 du 14 avril 2025

Monsieur le Maire précise que la commune dispose d'une offre écrite, reçue sous couvert de l'office notarial Arens.
Le projet intègre un local commercial.
Cette offre n'est pas soumise à l'obtention d'un prêt immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 13
Abstention : 2
Vote contre : 0

ACCEPTE l'offre présentée par messieurs Yolen et Petoud, pour un montant de 140 000 € net vendeur.
DIT que le bien est vendu meublé, en l'état.
CHARGE Monsieur le Maire de finaliser cette transaction.
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte notarié de cession du bien immobilier.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF 56160 (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN